

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION N°AP-HP.SU 24-058 DU 20/12/2024 Appel d'offres ouvert

Objet : Projet IDEAL – Consultation TCE- Site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10

Publication : B.O.A.M.P - J.O.U.E (via plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>) - Avis adressé le 20/12/2024

Date limite pour toute question : le 28/01/2025 à 12 heures

Date limite de remise des offres : le 04/02/2025 à 12 heures

Date limite des visites : le 27/01/2025 à 12H00

*En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-8
du code de la commande publique, la remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire.*

Ce document comprend 29 pages y compris ses annexes.

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	1 / 29

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 Modalités de la consultation	3
2.2 Forme du marché	10
2.3 Décomposition en lots et étendue	10
2.4 Modalités essentielles de financement et de paiement.....	11
2.5 Modalités de modification du marché en cours d'exécution :	11
2.6 Variante	12
2.7 Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) obligatoires	12
2.8 Tranches :.....	13
2.9 Modification du dossier de consultation.....	13
2.10 Période d'exécution.....	13
2.11 Délai de validité des offres	13
2.12 Unité monétaire et langue française	13
2.13 Groupement de candidats.....	14
2.14 Sous-traitance	14
2.15 Visite des candidats obligatoire	15
2.16 Prestations similaires.....	16
ARTICLE 3. CONSTITUTION DE L'OFFRE	16
3.1 Constitution du dossier de candidature	16
3.2 Offre technique et financière.....	17
3.3 Communications et échanges d'information par voie électronique	18
ARTICLE 4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	19
4.1 Transmission par voie électronique	19
4.2 Copie de sauvegarde	21
ARTICLE 5. DEPOT D'ECHANTILLONS	23
ARTICLE 6. ENREGISTREMENT ET JUGEMENT DES OFFRES	23
6.1 Enregistrement des offres et sélection des candidatures	23
6.2 Jugement des offres.....	25
ARTICLE 7. NOTIFICATION DES RESULTATS	26
ARTICLE 8. VOIES DE RECOURS	26
ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	27
ANNEXE 1 FICHE DE VISITE	28
ANNEXE 2 PLAN INDICATIF POUR LA REMISE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE	29

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	2 / 29

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur le projet IDEAL et concerne les lots 1 à 10 permettant la construction du bâtiment de pédopsychiatrie IDEAL au sein du site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université.

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris est un établissement public de santé dont fait partie le groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université composé des sites Charles Foix, Pitié-Salpêtrière Saint-Antoine, Rothschild Tenon, Trousseau, La Roche-Guyon.

CHARLES FOIX	LA PITIE SALPETRIERE
7, avenue de la République 94205 IVRY SUR SEINE Cedex 5	47/83 boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS cedex 13
ROTHSCHILD	SAINT-ANTOINE
5 Rue Santerre 75012 PARIS	184 Rue du Faubourg St Antoine 75012 PARIS
TENON	TROUSSEAU
4 Rue de la Chine 75020 PARIS	26 Avenue du Dr Arnold Netter 75012 PARIS
LA ROCHE – GUYON	
1 Rue de l'Hôpital 95780 LA ROCHE GUYON	

La présente consultation concerne uniquement le site de Trousseau.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Modalités de la consultation

La procédure de consultation est l'appel d'offres ouvert, en application des articles R.2124-1, R.2124-2, R2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique en vigueur à la date de la publication des avis de mise en concurrence.

Le marché est couvert par l'accord international sur les marchés publics (AMP).

Le dossier de consultation est composé par les documents mentionnés suivants et est disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> :

PIECES ADMINISTRATIVES

- 801 - Règlement de Consultation
- 802 – CCAP
- 803 à 812 – Actes d'engagement des lots 1 à 10

DOSSIER TECHNIQUE

PIECES GRAPHIQUES ARCHITECTE

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	3 / 29

000 PLANS GENERAUX

- 001 Plan de situation avec accès pompier
- 002 Plan de masse indiquant les raccordements aux réseaux et l'emprise du projet
- 003 Plans tous niveaux

100 PLANS NIVEAUX

- 103-0 Plan Sous Sol technique S-2 Centrale GE
- 103-1 Plan Sous Sol technique S-2 Nord
- 103-2 Plan Sous Sol technique S-2 Sud
- 104-1 Sous sol sur jardin S-1 Nord
- 104 2 Sous sol sur jardin S 1 Sud
- 105-1 RDC Nord
- 105-2 RDC Sud
- 106-1 R+1 Nord
- 106-2 R+1 Sud
- 107-1 R+2 Nord
- 107-2 R+2 Sud
- 108-1 R+3 Nord
- 108-2 R+3 Sud
- 109 R+4
- 110 R+5 (mezzanine technique)
- 111-1 Toiture
- 111-2 Toiture

200 COUPES

- 201 Coupe A-A
- 202 Coupe B-B
- 203 Coupes C-C & 2-2
- 204 Coupe 1-1
- 205 Coupe 3-3

300 FACADES

- 301 Façades Sud, Sud-Ouest et Ouest
- 302 Façades Nord et façades intérieures du jardin pédagogique
- 303 Façades Est et façades intérieures du jardin d'agrément
- 304 Façades intérieures des jardins, patio et cour

400 DETAILS CLOS COUVERT

410 Nomenclature Menuiseries Extérieures - 15 pages

420 Façades - 39 pages

450 Prototypes de façades - 2 pages

460 Détails d'Etanchéité - 7 pages

480 Repérage et détails de Serrurerie - 20 pages

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	4 / 29

500 DETAILS INTERIEURS

503 Plan de repérage de prestations des menuiseries intérieures et mobiliers – 9 pages

510 Nomenclature des portes intérieures – 7 pages

520 Détails intérieurs – 45 pages

540 Détails mobiliers – 8 pages

560 Détails calepinage plafonds – 5 pages

600 VOLET PAYSAGER-DETAILS EXTERIEURS – 30 pages

700 REPERAGES DES PRESTATIONS

701 Carnet de plans de repérage finitions sols et habillage des parois – 9 pages

702 Carnet de plans de repérage finitions plafonds – 9 pages

800 COMPOSITION DES PLANCHERS

900 NETTOYAGE DES FACADES – 3 pages

PIECES GRAPHIQUES TECHNIQUES

GO GROS OEUVRE

GO_001 Plan de fondations, plancher bas, infrastructures

GO_002 Plan PH Sous-Sol technique S-2 35.38

GO_003 Plan PH Sous-Sol S-2 35.38

GO_004 Plan PH Sous-sol public S-1 39.15

GO_005 Plan PH RDC 42.55

GO_006 Plan PH R+1

GO_007 Plan PH R+2

GO_008 Plan PH R+3

GO_009 Plan PH R+4

GO_010 Plan charpente + Coupe A-A

GO_011 Coupe Structure 1-1

GO_012 Coupe Structure A-A

GO_013 Coupe Structure 2-2

GO_014 Plan des terrassements

GO_015 Détail RSO

GO_016 Détail de structure

GO_017 Plans des façades avec repérage poutres échelles

GO_018 Coupe charpente BB et CC

GO_019 Coupe structure 3-3

FL FLUIDES

CVC-DESENFUMAGE

FL28a Plan réseaux et terminaux CVC - Niveau S2

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	5 / 29

FL28b Plan désenfumage CVC - Niveau S2
 FL28c Plan réseaux CVC / Désenfumage - Carneaux niveau S2
 FL29a Plan réseaux et terminaux CVC - Niveau S1
 FL29b Plan désenfumage CVC - Niveau S1
 FL30a Plan réseaux et terminaux CVC - Niveau RdC
 FL30b Plan désenfumage CVC - Niveau RdC
 FL31a Plan réseaux et terminaux CVC - Niveau R+1
 FL31b Plan désenfumage CVC - Niveau R+1
 FL32a Plan réseaux et terminaux CVC - Niveau R+2
 FL32b Plan désenfumage CVC - Niveau R+2
 FL33a Plan réseaux et terminaux CVC - Niveau R+3
 FL33b Plan désenfumage CVC - Niveau R+3
 FL34a Plan réseaux et terminaux CVC - Niveau R+4
 FL34b Plan désenfumage CVC - Niveau R+4
 FL35 Plan réseaux et terminaux CVC / Désenfumage - Niveau Terrasse

 FL40 Lot CVC - Schéma de principe production chaud / froid
 FL41 Lot CVC - Plan de cheminement dans le bâtiment PALLEZ existant
 FL42 Lot CVC - Synoptique aéraulique
 FL43 Lot CVC - Synoptique désenfumage
 FL44 Lot CVC - Synoptique hydraulique
 FL45 Lot CVC - Elévarions de principes des grilles de désenfumage
 FL46a Lot CVC - Maquettage des locaux technique
 FL46b Lot CVC - Maquettage des locaux technique
 FL46c Lot CVC - Maquettage des locaux technique

FL47 Zoning locaux climatisés et rafraichis

FL48 Synoptique Electricité CVC

CFO

FL48 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants forts - Niveau S2
 FL49 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants forts - Niveau S1
 FL50 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants forts - Niveau RdC
 FL51 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants forts - Niveau R+1
 FL52 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants forts - Niveau R+2
 FL53 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants forts - Niveau R+3
 FL54 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants forts - Niveau R+4
 FL55 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants forts - Niveau terrasse
 FL60 Synoptiques HT / BT
 FL61 Maquettage des locaux techniques - Electricité courants forts
 FL62 Schéma type armoires électriques CFO

CFA

FL68 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants faibles - Niveau S2
 FL69 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants faibles - Niveau S1
 FL70 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants faibles - Niveau RdC
 FL71 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants faibles - Niveau R+1
 FL72 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants faibles - Niveau R+2

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	6 / 29

FL73 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants faibles - Niveau R+3
 FL74 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants faibles - Niveau R+4
 FL75 Plan réseaux et terminaux - Electricité courants faibles - Niveau terrasse
 FL80 Synoptiques Electricité courants faibles
 FL81 Zoning anti-agression CFA
 FL82 Maquettage des locaux techniques - Electricité courants faibles

SSI

FL88 Plan réseaux et terminaux - Système de Sécurité Incendie - Niveau S2
 FL89 Plan réseaux et terminaux - Système de Sécurité Incendie - Niveau S1
 FL90 Plan réseaux et terminaux - Système de Sécurité Incendie - Niveau RdC
 FL91 Plan réseaux et terminaux - Système de Sécurité Incendie - Niveau R+1
 FL92 Plan réseaux et terminaux - Système de Sécurité Incendie - Niveau R+2
 FL93 Plan réseaux et terminaux - Système de Sécurité Incendie - Niveau R+3
 FL94 Plan réseaux et terminaux - Système de Sécurité Incendie - Niveau R+4
 FL95 Plan réseaux et terminaux - Système de Sécurité Incendie - Niveau terrasse

FL100 Synoptique SSI

PLOMBERIE - PROTECTION INCENDIE

FL197 Plan des réseaux enterrés - Lot Plomberie - Protection incendie
 FL198 Plan réseaux et terminaux - Lot Plomberie - Protection incendie - Niveau S2
 FL199 Plan réseaux et terminaux - Lot Plomberie - Protection incendie - Niveau S1
 FL200 Plan réseaux et terminaux - Lot Plomberie - Protection incendie - Niveau RdC
 FL201 Plan réseaux et terminaux - Lot Plomberie - Protection incendie - Niveau R+1
 FL202 Plan réseaux et terminaux - Lot Plomberie - Protection incendie - Niveau R+2
 FL203 Plan réseaux et terminaux - Lot Plomberie - Protection incendie - Niveau R+3
 FL204 Plan réseaux et terminaux - Lot Plomberie - Protection incendie - Niveau R+4
 FL205 Plan réseaux et terminaux - Lot Plomberie - Protection incendie - Niveau terrasse
 FL210 Schéma de principe ECS / distribution ECS
 FL211 Synoptique EP
 FL212 Synoptique EU/EV
 FL213 Synoptique EF
 FL214 Maquettage des locaux technique et détail gaine chambre type – Lot Plomberie Protection incendie

TOUS LOTS FLUIDES

FL301 Synoptique électricité - Tous lots fluides
 FL302 Cheminement externe au bâtiment tous lots
 FL303 Coupes de principe lots fluides

PIECES ECRITES

00.01 CCTC - Cahier des Clauses Techniques Communes
 00.02 Cahier de limites de prestations entre lots
 00.03 Cahier des charges - Etudes de synthèse
 00.04 Cahier des charges - GED/Boîte à plans
 00.05 Charte de chantier faibles nuisances

CCTP - Cahier des Clauses Techniques Particulières

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	7 / 29

MACRO LOT 01 STRUCTURE - ENVELOPPE

LOT 01a INSTALLATIONS-TERRASSEMENT-FONDATIONS-GOE-CHARPENTE

LOT 01b VETURES FACADES - PAREMENTS BRIQUES

LOT 01c ETANCHEITES

MACRO LOT 02 - MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE - SERRURERIE

LOT 02a MENUISERIES EXTERIEURES

LOT 02b METALLERIE SERRURERIE MACRO

MACRO LOT 03 - PLÂTRERIE - FINITIONS

LOT 03a DOUBLAGE – CLOISONS – PLAFONDS

LOT 03b REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX DURS ET COULÉS

LOT 03c REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

LOT 03d PEINTURE - NETTOYAGES

MACRO LOT 04 - MENUISERIES ET AGENCEMENTS INTERIEURS

LOT 04a MENUISERIES INTERIEURES

LOT 04b AGENCEMENTS - MOBILIERS INTERIEURS

MACRO LOT 05 - ELECTRICITE

LOT 5a ELECTRICITE - COURANTS FORTS

LOT 5B ELECTRICITE - COURANTS FORTS

LOT 05A ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES

LOT 05b ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES

LOT 06 SYSTÈME SECURITE INCENDIE FL13

LOT 06 SYSTÈME SECURITE INCENDIE FL14

LOT 07 CVC – DÉSENFUMAGE FL01

LOT 07 CVC – DÉSENFUMAGE FL02

LOT 08 PLOMBERIE SANITAIRE FL16

LOT 08 PLOMBERIE SANITAIRE FL17

LOT 09 APPAREILS ELEVATEURS

LOT 10 VRD - ESPACES VERTS

DPGF - Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire

MACRO LOT 01 STRUCTURE - ENVELOPPE

LOT 01a INSTALLATIONS-TERRASSEMENT-FONDATIONS-GOE-CHARPENTE

LOT 01b VETURES FACADES - PAREMENTS BRIQUES

LOT 01c ETANCHEITES

MACRO LOT 02 - MENUISERIES EXTERIEURES - METALLERIE - SERRURERIE

LOT 02a MENUISERIES EXTERIEURES

LOT 02b METALLERIE SERRURERIE MACRO

MACRO LOT 03 - PLÂTRERIE - FINITIONS

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	8 / 29

LOT 03a DOUBLAGE – CLOISONS – PLAFONDS
LOT 03b REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX DURS ET COULÉS
LOT 03c REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT 03d PEINTURE - NETTOYAGES

MACRO LOT 04 - MENUISERIES ET AGENCEMENTS INTERIEURS
LOT 04a MENUISERIES INTERIEURES
LOT 04b AGENCEMENTS - MOBILIERS INTERIEURS

MACRO LOT 05 - ELECTRICITE
LOT 5a ELECTRICITE - COURANTS FORTS
LOT 05b ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES

LOT 06 SYSTEME SECURITE INCENDIE

LOT 07 CVC – DÉSENFUMAGE

LOT 08 PLOMBERIE SANITAIRE

LOT 09 APPAREILS ELEVATEURS

LOT 10 VRD - ESPACES VERTS

01 ARCHITECTE

01.01 Tableau des surfaces

02 ECONOMISTE

02.04 Tableau de repérage des finitions intérieures
02.05 Tableau de finitions des portes
02.06 Tableau des quincailleries des portes

03 SECURITE INCENDIE ET ACCESSIBILITE (cf. dossier PC en annexe)

03.01 Notice de sécurité incendie
03.02 Notice justifiant le respect du règlement handicapé
03.03 Cahier des charges fonctionnel du Système de Sécurité Incendie _
03.04 Tableau de corrélation
03.05 Plan de zoning SSI sous-sol S-2 à R+5

04 STRUCTURE

04.02 Note sur les travaux confortatifs des ouvrages existants/avoisinants

05 FLUIDES

05.01 Etude d'éclairage (cf. CCTP CFO Vol. 1 annexe 2)
05.02 Note de calcul désenfumage
05.04 Bilans de puissance Chaud / Froid (cf. CCTP CVCD Vol. 1 page 16)
05.05 Bilans de puissance électricité (cf. CCTP CFO Vol. 1 annexe 1)
05.06 Note risque foudre (cf. CCTP CFO Vol. 1 annexe 3)
05.07 Liste de points GTB (cf. CCTP CFO Vol. 1 annexe 4)
05.07 Liste des luminaires (cf. CCTP CFO Vol. 1 annexe 1)

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	9 / 29

06 THERMIQUE

- 06.01 Notice thermique - calcul réglementaire RT2012
- 06.02 Notice de l'enveloppe thermique
- 06.03 Simulation thermique dynamique - STD
- 06.04 Eclairage naturel - FLJ

07 HQE

- 07.01 Analyse de cycle de vie (ACV), ind. APD

08 ACOUSTIQUE

- 08.01 Notice descriptive acoustique

A ANNEXE - NOTICES / NOTES COMPLEMENTAIRES

- A.01 PGC
- A.02 Calendrier de réalisation et note d'accompagnement
- A.03.1 Plan d'installation de chantier - PIC, y compris flux de circulation chantier
- A.03.2 Notice d'organisation de chantier - NOC
- A.04 G2 PRO Géotechnique
- A.04.2 Etude hydrogéologique ind B
- A.05 RICT
- A.06 Dossier demande de permis de construire avec arrêté et attendus
- A.07 DCE démolition

Lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE), le candidat doit faire part de son nom, d'une adresse, ainsi que du nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, en particulier les éventuelles précisions (conformément aux articles R. 2132-1 à R. 2132-6 du code de la commande publique).

2.2 Forme du marché

La consultation vise à la conclusion d'un marché à prix global et forfaitaire en application de l'article R. 2112-6 2° du code de la commande publique.

Les prix du marché seront révisables selon l'article R.2112-13 dans les conditions fixées l'article 3.4 du CCAP.

2.3 Décomposition en lots et étendue

Les prestations sont réalisées en dix lots :

- Lot 1 : Structure enveloppe
- Lot 2 : Menuiseries extérieures-Métallerie-Serrurerie.
- Lot 3 : Plâtreries Finitions
- Lot 4 : Menuiserie Agencement intérieur
- Lot 5 : Electricité
- Lot 6 : SSI
- Lot 7 : CVC désenfumage
- Lot 8 : Plomberie Sanitaire

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	10 / 29

- Lot 9 : Appareils élévateurs
- Lot 10 : VRD Espaces verts

Les prestations dues sont décrites dans les C.C.T.P. et dans les pièces graphiques.

2.4 Modalités essentielles de financement et de paiement

L'exécution du marché sera financée par le budget du groupe hospitalo-universitaire Sorbonne Université. Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique, dans les conditions prévues au chapitre 2 « prix et règlement » du cahier des clauses administratives générales – Travaux.

En application de l'article R.2192-11 1° du code de la commande publique relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai de paiement est de 50 jours à compter de la présentation de la demande de paiement.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Titulaire ou du sous-traitant payé directement, conformément à la réglementation en vigueur notamment aux dispositions des articles R.2192-11, R. 2192-35 à R. 2192-36 du Code de la commande publique.

Ce délai est néanmoins suspendu en cas de rejet de la demande de paiement par le maître d'ouvrage à des fins de correction jusqu'à la remise d'une nouvelle facture en bonne et due forme.

Au-delà de ce délai global de paiement, le taux applicable sera fixé sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ces opérations de refinancement majoré de 8 points.

Retenue de garantie :

Le ou les fournisseurs devront verser une retenue de garantie de 5% conformément à l'article R2191-33 du code de la commande publique et selon l'article 5.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Avance forfaitaire :

Une avance peut être accordée au titulaire du marché. Le versement et le remboursement de l'avance s'effectuent conformément aux modalités des articles R. 2191-3, R. 2191-6, R. 2191-7, R. 2191-8, R. 2191-16, R. 2191-18, R. 2191-19 du Code de la commande publique. L'attributaire devra expressément indiquer sur l'acte d'engagement s'il accepte ou refuse l'avance.

Selon l'article R.2191-7, le montant de l'avance est fixé à 5 %.

2.5 Modalités de modification du marché en cours d'exécution :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de recourir à des clauses de réexamen incluses au CCAP de la présente consultation, en application de l'article R2194-1 du code de la commande publique notamment pour des prestations ou fournitures complémentaires dont la nécessité apparaîtrait en cours d'exécution du marché ainsi que pour la modification de la clause de variation des prix en cas de survenance d'événements susceptibles d'altérer l'équilibre financier du marché.

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	11 / 29

2.6 Variante

Les variantes libres ne sont pas autorisées sur ce projet.

2.7 Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) obligatoires

L'opération comporte des PSE :

LOT 01 – STRUCTURE - ENVELOPPE

- 1 - PSE MISE EN PLACE ET GESTION GED
- 2 - PSE CONTRAT COLLECTIF DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE
- 3 - PSE HABILLAGE DES CLOTURES DE CHANTIER SUR RUE PAR UN VISUEL AU CHOIX DE LA MOA

LOT 02 - MENUISERIES EXTÉRIEURES - MÉTALLERIE - SERRURERIE

- 4 - PSE STORES TOILES INTÉRIEURS
- 5 - PSE MAJORIZATION MOTORISATION

LOT 03 - PLÂTRERIES - FINITIONS

- 6 - PSE COULIS MINÉRAL ESCALIER 1
- 7 - PSE SUPPRESSION COULIS MINÉRAL ESCALIER 5
- 8 - PSE REVÊTEMENT LINOLÉUM ESCALIER 5
- 9- PSE SUPPRESSION REVÊTEMENT LINOLÉUM ESCALIER 1
- 10- PSE TRAVAUX ET PEINTURE PAROIS (SPM 1,30 HT)

LOT 04 - MENUISERIES ET AGENCEMENTS INTÉRIEURS

- 11a - PSE SUPPRESSION HABILLAGE PAROIS PANNEAUX COMPACT_TOUTE HAUTEUR
- 11b- PSE PROTECTIONS PVC PIED DE PAROIS_1,30 M HT
- 12 a- PSE SUPPRESSION HABILLAGE PANNEAUX COMPACT FAÇADE Gaine Technique_TOUTE HAUTEUR
- 12 b- PSE PROTECTIONS PVC PIED DE FAÇADE Gaine Technique_1,30 M HAUTEUR
- 13 - PSE HABILLAGES PANNEAUX MURAUX_PANNEAUX RÉSINE 6MM
- 14 - PSE HABILLAGE RÉSINE FAÇADE Gaine Technique_TOUTE HAUTEUR
- 15 - PSE MOBILIER_BANC_HALL
- 16 - PSE MOBILIER_SOCLE D'ASSISE CENTRALE_HALL

LOT 05 - ÉLECTRICITÉ

- 17 - PSE DÉTECTION DE PRÉSENCE BUREAUX, SALLES DE RÉUNION ET BOX
- 18 - PSE ALIMENTATION ET COMMANDE STORES INTÉRIEURS MOTORISÉS

LOT N°06 - SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 19 - PSE INDICATEUR D'ACTION COMPLÉMENTAIRES

LOT N°07 - CVC - DÉSENFUMAGE

- 20 - PSE RE-ARMEMENT MOTORISE DES VOLETS/CLAPETS POUR LES NIVEAUX SS2, SS1 ET R+4
- 21 - PSE MISE EN PLACE ET GESTION CELLULE DE SYNTHÈSE

LOT N°10 - VRD - ESPACES VERTS

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	12 / 29

22 - PSE DALLETES EN BÉTON TEINTE
23 - PSE DALLAGE EN BÉTON TEINTE
24 - PSE BANC BÉTON

2.8 Tranches :

Le marché est composé d'une tranche ferme.

2.9 Modification du dossier de consultation

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des modifications aux spécifications techniques obligatoires du CCTP, dans le cadre de l'offre proposée en solution de base.

Ils doivent en respecter l'intégralité des prescriptions.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications n'altèreront pas les éléments substantiels du marché.

Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée à l'initiative de l'acheteur, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.10 Période d'exécution

La date prévisionnelle de commencement : **mi 2025**

Le délai global d'exécution est fixé à **24 mois**.

La période de préparation du chantier **de 2 mois** est incluse dans ce délai.

2.11 Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée en page de garde et à l'article 4 du présent règlement de consultation.

Le prix du marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois **de Février 2025** ce mois est appelé « mois zéro » (Mo).

2.12 Unité monétaire et langue française

L'unité monétaire est l'Euro.

La langue pouvant être utilisée pour présenter les offres et les candidatures est le Français.

Conformément à l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, les pièces accompagnant le dossier des candidats rédigées en langue étrangère seront acceptées uniquement si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	13 / 29

2.13 Groupement de candidats

Le candidat peut se présenter sous forme de groupement sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence. Dans ce cas, **le formulaire DC1** devra préciser si le groupement est solidaire ou conjoint et être dûment complété ; en cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire.

L'acte d'engagement et l'annexe financière devront être soit co-signés par l'ensemble des entreprises groupées, soit signés par le mandataire seul dès lors qu'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Dans les deux formes de groupement, le nom du mandataire doit être expressément désigné dans l'acte d'engagement.

Chaque membre du groupement doit fournir les documents listés à l'article 3.1 et 3.2.3.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter, pour le marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement(s).

En cas de groupement un outil de co-signature est disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

2.14 Sous-traitance

Si la déclaration de sous-traitance est réalisée au moment de l'offre :

La sous-traitance est autorisée. Elle est régie par les articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du Code de la commande publique et par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Néanmoins, au regard des articles L. 2193-1 à L. 2193-3 du Code de la commande publique, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.

Par ailleurs, conformément aux articles ci-dessus et, dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat doit fournir au pouvoir adjudicateur une déclaration mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé
- Le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquels le candidat s'appuie.

Chaque demande de sous-traitance doit faire l'objet d'un document DC4 ou équivalent ; les moyens techniques et humains des sous-traitants doivent être présentés.

L'acceptation des sous-traitants est conditionnée par la production des pièces citées à l'article 3.1.

Si la déclaration de sous-traitance est réalisée après la notification du marché :

Dans le cas où la déclaration de sous-traitance intervient après la notification du marché public, le titulaire remet au maître d'ouvrage contre récépissé ou lui adresse par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un acte spécial de sous-traitance contenant les renseignements mentionnés à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique.

Le titulaire établit en outre qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant, lorsque les dispositions du chapitre Ier du présent titre s'appliquent, soit l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	14 / 29

L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement sont constatés par la signature de l'acte spécial de sous-traitance. Le silence de l'acheteur gardé pendant vingt-et-un jours à compter de la réception des documents mentionnés à l'article R. 2193-3 du Code de la commande publique vaut également acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

2.15 Visite des candidats obligatoire

La réalisation effective de la visite conditionne la validité de l'offre.

Les visites se déroulent à l'adresse suivante :

Trousseau
26 avenue du docteur Arnold Netter
75012 PARIS

ATTENTION

A cet effet, une fiche de visite de site sera remplie conformément à l'article suivant attestant de la réalisation de la visite et devra être joint à l'appui de la remise des offres.

2.15.1 Modalités d'organisation des visites

Il appartient aux candidats désirant effectuer une visite des lieux de contacter le secrétariat de la direction des travaux pour fixer une date de visite avec Mr Baptiste PARIGI. Pour se faire vous devez prendre contact avec : Mme GUEYE (01.49.28.27.94). Vous pouvez également adresser votre demande par mail. Dans ce cas, votre demande doit être adressée à l'adresse suivante :

mamecoumba.gueye@aphp.fr

Il appartient également aux candidats de se munir, pour la visite, de la fiche jointe en annexe du présent règlement de consultation.

A cet effet, une fiche de visite de site sera remplie attestant de la réalisation de la visite et pourra être joint à l'appui de la remise des offres.

2.15.2 Questions pendant la visite

Aucune réponse orale n'est apportée aux questions du candidat pendant la visite.

Le candidat doit poser ses questions via de la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> selon les modalités décrites dans le présent règlement de consultation au chapitre « Renseignements complémentaires ».

La Direction Générale - Cellule des Marchés transmet ensuite une note d'information comprenant les questions et les réponses à l'ensemble des candidats qui ont ainsi les mêmes éléments en leur possession afin de constituer leur offre.

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	15 / 29

2.16 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R2322-12 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché. A cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables sera engagée. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut pas dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 3. CONSTITUTION DE L'OFFRE

3.1 Constitution du dossier de candidature

En application de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1o Le formulaire DC1 « Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants », du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, en cas de groupement, signé électroniquement.

2o Le formulaire DC2 ou équivalent, les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante. Ce formulaire est disponible sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>, signé électroniquement.

Le cas échéant, en complément du formulaire DC2 les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

3o Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire :

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin et **notamment dans le domaine hospitalier** ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Les moyens matériels et notamment dans le domaine des travaux spécifiés dans le cadre du marché ;
- Références similaires dans le domaine hospitalier et dans le type de construction dévolu dans le cadre du présent marché.

Les entreprises nouvellement créées peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt des statuts

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	16 / 29

transmis par le centre de formalités des entreprises. Les entreprises peuvent présenter tout élément factuel et probant permettant d'apprécier leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Si le signataire des pièces de ce marché n'est pas le représentant légal de la société, un pouvoir au nom du signataire est nécessaire.

Conformément aux dispositions des articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du code la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le pli du candidat toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les éléments relatifs à la candidature doivent être clairement identifiés comme tels.

Tout document remis doit comporter la dénomination sociale exacte et complète telle qu'elle figure dans le Kbis, à l'exclusion des appellations abrégées et commerciales.

En cas de non présentation de ces documents dans le dossier de candidature, ils devront être fournis dans les 4 jours suivant l'envoi d'une demande de précision sur le teneur des offres des candidats via la plateforme - www.marches-publics.gouv.fr : le jour de l'envoi de la demande et le jour de réception ne sont pas comptabilisés.

La production des documents dûment complétés dans le délai imparti conditionne la validité de la candidature.

3.2 Offre technique et financière

3.2.1. Documents obligatoires sous peine d'élimination de l'offre

Chaque candidat formule son offre en produisant :

- L'acte d'engagement du lot concerné, complété et obligatoirement signé par une personne habilitée à engager la société ou chaque membre du groupement, **date et signature électroniques** ;
- L'annexe financière du lot concerné (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire dûment complétée, **signature électronique**) au format **EXCEL et PDF** ;

En tout état de cause, le candidat demeure engagé par son offre.

Le candidat est tenu de répondre à la totalité des prestations. Dans le cas de groupement autorisé de candidats (voir art. 2.13.), l'acte d'engagement ainsi que l'annexe financière devront être signés électroniquement soit par le mandataire expressément désigné et tous les membres soit par le mandataire du groupement, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

- Un mémoire technique détaillant à minima les éléments suivants :

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	17 / 29

- Les moyens en matériels pour l'exécution des prestations du marché,
- Les moyens en personnel pour l'exécution des prestations du marché,
- L'organisation proposée et la méthodologie pour assurer l'exécution des prestations et satisfaire aux obligations du marché,
- Le planning d'exécution,
- Les fiches techniques des matériels et matériaux proposés.

La production des documents listés ci-dessus dûment complétés conditionne la validité de l'offre.

3.2.2. Documents exigibles nécessaires à l'évaluation de l'offre

La fiche de visite complétée obligatoirement.

3.2.3. Documents complémentaires souhaités par l'AP-HP

- 1) L'attestation de régularité fiscale directement en ligne à partir de leur compte fiscal délivré en 2025 par le comptable public ou équivalent et l'attestation sociale délivrée par les services sociaux ou en ligne sur le site www.urssaf.fr.
Si ces documents ne sont pas présentés dans le dossier, ces documents doivent être fournis dans les 4 jours suivant l'envoi du courrier par mail via la plateforme de dématérialisation, informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi du mail et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9 heures, réception lundi 9 heures).
Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du code la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français.
- 2) Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément à l'article 9.7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières de la présente consultation.
- 3) Un RIB.
- 4) Une facture vierge (les Conditions Générales de Ventes sont systématiquement nulles et non avenues).
- 5) Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail.
- 6) Imprimé DC 4 ou équivalent, en cas de sous-traitance, date et signatures électroniques.
- 7) Une déclaration sur l'honneur relative à l'embauche, ou non, de travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail (article D8254-1 et D8254-2 du Code du Travail) en fournissant la liste précise pour chaque salarié : date d'embauche, sa nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ou le DC1 dans sa dernière édition.
- 8) La copie du (ou des) jugement(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

3.3 Communications et échanges d'information par voie électronique

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	18 / 29

La candidature et l'offre doivent être transmises par voie électronique, le dossier constitué des deux enveloppes (candidature et offre) est remplacé par l'envoi de fichiers informatisés reprenant les mêmes éléments et scindés en deux fichiers ou deux groupes de fichiers permettant d'ouvrir individuellement et de façon chronologique la partie candidature et la partie offre. Chaque fichier nécessite la signature du candidat et doit être signé électroniquement à l'aide d'un certificat électronique. L'absence ou l'invalidité de la signature électronique n'entraînera pas l'élimination du candidat mais celui-ci sera invité en cas d'attribution à signer sous forme matérialisée les principaux documents constitutifs de son offre soit l'acte d'engagement et l'annexe financière.

Pour que le candidat puisse procéder à la signature électronique de ses documents, il doit disposer d'un micro-ordinateur avec connexion internet, d'un navigateur web compatible à Internet Explorer® 5.5 ou Netscape Navigator® 7.2 (système d'exploitation Windows) ou compatible à Mozilla 17.3 ou Netscape® 7.02 (si système d'exploitation Linux). Afin d'acquérir ces instruments, les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Pour garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, le candidat doit tenir compte de l'indication suivante :

Lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE), le candidat doit faire part de son nom, d'une adresse, ainsi que du nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, en particulier les éventuelles précisions (conformément aux articles R. 2132-1 à R. 2132-6 du Code de la commande publique).

A l'exception des documents nécessitant d'être cosignés, l'opération d'horodatage et de signature électronique des documents est effectuée sur la plate-forme de dématérialisation lors du dépôt des candidatures. Dans le cas d'un regroupement de candidats, il faudra en plus utiliser l'outil de co-signature comme indiqué à l'article 2.13.

Attention : Suite au changement d'environnement PLACE, l'adresse d'envoi des messages PLACE est modifiée : il est donc impératif d'autoriser l'adresse « nepasrepondre-prod@marches-publics.gouv.fr » dans les filtres des anti-spams (au lieu de « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr »).

ARTICLE 4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres.

4.1 Transmission par voie électronique

En application aux articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du Code de la commande publique, la remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire.

Les candidats doivent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité et répondre via le site dont l'adresse Internet est www.marches-publics.gouv.fr

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	19 / 29

Afin de décompresser et pouvoir lire les documents mis en ligne par le du groupe hospitalo-universitaire APHP Sorbonne Université, les candidats doivent notamment disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF.

Les plis électroniques devront impérativement être déposés sur le site www.marches-publics.gouv.fr au **plus tard le 04/02/2025 à 12h00**.

Pour répondre sous forme dématérialisée, la personne habilitée à engager le candidat doit être inscrit sur le site www.marches-publics.gouv.fr et titulaire d'un certificat électronique afin de signer sa réponse.

En effet, la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le certificat de signature électronique doit être conforme au RGS (référentiel général de sécurité) ; dans ce cas, le niveau minimum de sécurité exigé est ** ; les formats de signature acceptés sont PAdES, CAdES, XAdES.

Dans le cas où le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de la liste de confiance française ou d'une liste d'un autre état membre, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au Référentiel Général de Sécurité.

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis précisés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. Ces fichiers pourront être signés avec un outil de signature différent de celui proposé par la plate-forme. Dans ce cas, le candidat devra fournir au groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université le mode opératoire pour vérifier la signature électronique de ses documents sans qu'il soit nécessaire d'installer un fichier exécutable.

L'absence de mode opératoire entraînerait une élimination du candidat.

Lors de son dépôt, le candidat doit signer individuellement les formulaires constitutifs de sa candidature et de son offre au moyen de son certificat de signature électronique.

En effet, la signature électronique d'un fichier zip (dossier électronique qui contient plusieurs autres documents électroniques) ne suffit pas. La seule signature d'un fichier zip contenant l'ensemble des documents ne peut être assimilée à la signature électronique de chacun de ces documents.

Par ailleurs, si l'un des formulaires constitutifs de la candidature ou de l'offre du candidat est modifié après signature, le « couple » document signé et document de signature ne seront plus cohérents. La signature du document sera alors invalide. Il faut dans ce cas renouveler l'opération de signature du document modifié.

Les fichiers constitutifs de la candidature et de l'offre du candidat doivent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible sur la plate-forme www.marches-publics.gouv.fr

Néanmoins, si le candidat utilise un autre outil pour signer électroniquement ses documents, celui-ci transmet, avec les documents signés, les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	20 / 29

données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

L'absence de mode opératoire entraînera l'élimination du candidat.

Les éléments relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre doivent clairement être identifiés comme tels.

Les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF.

Ces fichiers seront nommés "société_nom_fichier_dossier_ext" où :

- "société" correspond au nom de la société candidate (ou du mandataire du groupement)
- "nom_fichier" correspond au nom du document (ex. : "DC4", "Memoire_technique", etc.)
- "dossier" permet de distinguer les éléments constitutifs de la candidature et de l'offre (noter "cand" pour un fichier relatif à la candidature, et "offre" pour un fichier relatif à l'offre) ;
- ".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme.

Après la préparation des fichiers, les candidats se connectent sur la plate-forme à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr. Ils doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse. Une fois l'ensemble des éléments réunis sur la page de constitution de la réponse, les candidats signent électroniquement l'ensemble des documents, lancent le chiffrement de l'offre complète, et enfin déposent les réponses.

Les documents constitutifs de la candidature et de l'offre doivent être **accompagnés d'un certificat de signature**. A cet effet, les candidats doivent être en possession d'un certificat électronique. Le certificat électronique doit être conforme aux exigences de la Directive Européenne n°1999/93/CE et des articles 1316-1 et 1316-4 du Code Civil. Il doit être délivré par un prestataire de certification et permettre de faire le lien entre la signature des documents et la personne physique signataire, celle-ci devant avoir le pouvoir d'engager la société candidate. Les candidats doivent prévoir **UN DELAI D'OBTENTION** pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines selon les fournisseurs.

La possession d'un certificat électronique n'est pas requise au stade du retrait du dossier de consultation (DCE) via la plate-forme.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

La plate-forme de www.marches-publics.gouv.fr accepte les catégories de certificats de signature référencées et listée à l'adresse <https://www.entreprises.gouv.fr/numerique/certificats-signature-electronique>

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

L'envoi des réponses en deux temps est interdit.

Avertissements :

Tout fichier constitutif de la **candidature et de l'offre**, doit être traité préalablement par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour.

4.2 Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie (arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	21 / 29

et de la copie de sauvegarde).

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsque le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université a détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas parvenues au groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis au Secrétariat de la Cellule des Marchés du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université contre récépissé, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 16h.

Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous enveloppe cachetée. Cette enveloppe porte l'indication du marché (intitulé et n° de la consultation) auquel l'offre se rapporte.

Le pli doit être remis contre récépissé à :

**Groupe hospitalo-universitaire
AP-HP. Sorbonne Université
Site Pitié Salpêtrière
Direction Générale
Cellule des Marchés
Cour du marché, porte 04
47, boulevard de l'hôpital - 75651 PARIS CEDEX 13
Téléphone : 01 42 17 60 91**

Au plus tard le 04/02/2025 à 12h00

Date et heure limites de remise des plis ou s'il est envoyé par la poste, il doit parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites. Tout pli arrivé après la date et heure limites de remise des plis sera portée sur le registre des dépôts comme étant arrivé hors délai. Après la Commission locale d'appréciation des offres (Séance d'ouverture des plis), le pli sera retourné au candidat sans avoir été ouvert.

Une fois que le candidat a expédié ou déposé son dossier, il ne peut ni le retirer, ni modifier son offre.

Les documents constitutifs de la candidature et de l'offre doivent être signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat électronique dans les mêmes conditions que celles exposées au paragraphe précédent.

Le support physique électronique suivant accepté :

Clé USB

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	22 / 29

ARTICLE 5. DEPOT D'ECHANTILLONS

Aucun échantillon n'est à déposer dans le cadre de la présente consultation.

ARTICLE 6. ENREGISTREMENT ET JUGEMENT DES OFFRES

L'enregistrement et le jugement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 à R. 2152-13 du code de la commande publique.

6.1 Enregistrement des offres et sélection des candidatures

Les candidatures sont appréciées selon les exigences minimales requises suivantes :

Lots	CHIFFRE D'AFFAIRE ANNUEL MINIMUM HT EN €	EFFECTIF MOYEN ANNUEL MIN	QUALIFICATIONS ou REFERENCES EQUIVALENTES
Lot 1- Structure Enveloppe	15 M€	50	<p>Qualibat :</p> <p>1111 : Démolition (technicité courante). 1213 : Puits et tranchées blindés 1223 : Reprises en sous-œuvre (Technicité supérieure) 1231 : Micropieux 1293 : Soutènement, butonnage 1312 : Terrassements - fouilles (technicité confirmée). 1321 : Canalisations d'assainissement (technicité courante) 1421 : Plateformes suspendues 2112 : Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité confirmée) 2212 : Béton armé et béton précontraint (technicité confirmée) 2242 - Fabrication et pose d'éléments béton armé et béton précontraint (technicité confirmée) 4411 : Serrurerie - métallerie (Technicité courante) 6311 : Carrelage - revêtements (technicité courante)</p>
Lot 2 –Menuiserie Extérieures Métallerie Serrurerie	8 M€	20	<p>Qualibat :</p> <p>3522 : fabrication et pose de menuiseries extérieures en aluminium (technicité confirmée) 3532 : fabrication et pose de menuiseries extérieures en acier (technicité confirmée) 3722 : Fabrication et pose de façades-rideaux métalliques (technicité confirmée) 4413 : Métallerie (Technicité supérieure)</p>
AP-HP.SU Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10		TRS	
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024		23 / 29

			4421 : Structures métalliques 4711 : Produits verriers (Technicité courante)
Lot 3 – Plâtrerie Finitions	8M€	15	Qualibat : 4132 : Plaques de plâtre (Technicité courante) 6611 : Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante) 6111 : Peinture et ravalement (Technicité courante) 6222 : Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée) 6111 : Peinture et ravalement (Technicité courante) 6222 : Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée) ++ Résine
Lot 4 – Menuiseries Agencement	6 M€	20	Qualibat : 4312 : Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois 4711 : Produits verriers (Technicité courante)
Lot 5 – Courant fort Courant Faible	6M€	15	Qualibat : Qualifelec MGTI Qualifelec MGTI CF3 Qualibat : 5511 : Installation de systèmes de gestion technique du bâtiment Qualifelec CF3 avec Domainte GT
Lot 6- SSI	1M€	10	Qualification APSAD I7
Lot 7- CVC Désenfumage	5M€	15	Qualibat : 5213 : Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² 5232 : Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² 5251 : Installation de chauffage ou de froid raccordée sur réseau urbain 5253 : Installation de réseaux à haute pression ou à haute température 5313 : Traitement d'air d'une salle blanche 5312 : Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² 5322 : Installation de désenfumage mécanique 5511 : Installation de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB)
Lot 8 – Plomberie Sanitaire	3M€	15	Qualibat : 5113 : Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	24 / 29

Lot 9 – Appareils Elévateurs	2M€	20	ISO 14001 ISO 9001-2000 Certification complète annexe XI module H de la directive 2014-33/UE
Lot 10 – VRD/Espaces Vert	1M€	10	Qualifications FNTP : 34 : Chaussées urbaines 36 : Travaux particuliers 37 : Équipements de la route 51 : Construction en tranchée de réseaux d'eau, d'assainissement 64 : Réseaux souterrains électriques 68 : Pose de fourreaux Qualibat : 1351 : Espaces verts

Le candidat devra aussi présenter des références équivalentes sur les 5 dernières années.

6.2 Jugement des offres

Pour le jugement, le maître d'ouvrage procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-12 du code de la commande publique, au classement des offres d'après les critères publiés et pondérés dans les avis de mise en concurrence.

Les offres seront jugées par rapport aux critères suivants :

Critère 1 : LA VALEUR TECHNIQUE (sur 9 points représentant 45% de la note) : partagé en 4 éléments d'appréciation :

- Elément d'appréciation n°1 : Moyens humains à disposition et encadrement mis en place (noté sur 3 points) ;
- Elément d'appréciation n°2 : Qualité des fournitures et équipements proposés (noté sur 3 points)
- Elément d'appréciation n°3 : Moyens mis en place pour respecter le planning (phasage, planning ...) (noté sur 2 points)

Elément d'appréciation n°4 : Méthodologie et moyens de contrôle de qualité tout au long de la réalisation des travaux sous forme de mesures d'autocontrôle avec précision de la fréquence ou du type de contrôle. (noté sur 1 point)

Critère 2 : LA VALEUR ECONOMIQUE (sur 8 points représentant 40% de la note), au regard du prix global et forfaitaire de l'acte d'engagement.

Critère 3 : LA COHERENCE et LA JUSTESSE QUANTITATIVE ET TECHNIQUE entre la DPGF et le DCE (sur 2 points représentant 10% de la note)

Critère 4 : Moyens mis en œuvre par la société concernant le développement durable (noté sur 1 point représentant 5% de la note)

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	25 / 29

Au vu des critères pondérés, le maître d'ouvrage classe les offres des candidats par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme non cohérente.

Une offre peut être déclarée inacceptable si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas à l'Assistance Publique de la financer.

Le maître d'ouvrage peut déclarer la consultation infructueuse.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer la consultation sans suite.

ARTICLE 7. NOTIFICATION DES RESULTATS

Après avis de la commission locale d'appréciation des offres et des instances de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, un courrier est adressé par la Cellule des Marchés du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Sorbonne Université au candidat classé n°1, l'informant du projet d'attribution du marché.

En cas d'absence des attestations fiscales et sociales citées à l'article 3 dans le dossier de candidature, le candidat attributaire devra obligatoirement produire ces documents sous un délai de 5 jours à compter de la date de réception du mail via la plateforme de dématérialisation. Au cas où ce document ne parviendrait pas à La Direction Générale – Cellule des Marchés dans les délais impartis, la même demande sera faite au candidat classé n° 2 et le candidat classé n° 1 sera éliminé (article R. 2144-7 du Code de la commande publique).

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit en outre dans les mêmes conditions les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-7 du code du travail (Les documents mentionnés dans la partie F1, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire NOTI 1 ou équivalent).

Dès réception des attestations fiscales et sociales ou équivalent (pièces prévues aux articles D8222-5 et D8222-7 du code du travail), l'ensemble des candidats est informé par courriel.

Après signature du marché par les autorités compétentes, le candidat retenu reçoit via la plateforme - www.marches-publics.gouv.fr une copie de l'acte d'engagement signée du représentant légal de l'établissement. En application de l'article R.2191-46 du code de la commande publique, l'exemplaire unique est délivré au titulaire à la demande de celui-ci et non plus systématiquement.

ARTICLE 8. VOIES DE RECOURS

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	26 / 29

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04.

Courrier électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux (auprès de la directrice préfiguratrice du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Sorbonne Université) ou hiérarchique (auprès de la direction générale de l'AP-HP). Un référé précontractuel peut être déposé auprès du tribunal administratif de Paris dès le début de la procédure de passation et avant la signature du marché.

Un recours de droit commun peut être exercé dans les deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution du marché.

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent poser une question au plus tard selon la date indiquée en page de garde du présent règlement de consultation l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au niveau de cette consultation.

La Cellule des Marchés transmet les réponses à ces questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres par courriel via la plateforme de dématérialisation à l'adresse indiquée par les candidats lors du téléchargement du dossier sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	27 / 29

SITE TROUSSEAU
26 avenue du docteur Arnold Netter
75012 PARIS

ANNEXE N°1

FICHE DE VISITE

Référence de la consultation	AP-HP.SU 24-058 du 20/12/2024
Objet de la consultation	Projet IDEAL – Consultation TCE- Site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université
Date limite de dépôt des offres	Le 04/02/2025 à 12 heures

Raison sociale du candidat	
Adresse	
Nom et prénom	
Adresse électronique	
Numéro de télécopie	

M./Mme déclare avoir réalisé la visite en présence de M.....

la visite a été effectuée le ____/____/____

A _____, le ____/____/____

Signature et fonction du représentant du groupe hospitalo-universitaire APHP Sorbonne Université :

Signature et fonction du représentant de la société :

AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP SU 24-058 du 20/12/2024	28 / 29

PLAN INDICATIF POUR LA REMISE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE

**Groupe hospitalo-universitaire
AP-HP.Sorbonne Université
Site Pitié Salpêtrière**



AP-HP.SU	Projet IDEAL – Consultation TCE- site Trousseau du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Lots 1 à 10	TRS
RC	Consultation n° AP-HP.SU 24-058 du 20/12/2024	29 / 29